



## TROPHÉE SHIN GI TAI



Chaque implication et investissement se doivent d'être mis en avant.

C'est pourquoi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité du Cher met en place un classement des clubs sur l'année civile.

Le club se classant premier sera récompensé par la Ligue lors de la cérémonie des vœux régionale. Les deux suivants seront récompensés lors de la cérémonie des vœux départementale.

### **INCITATION À LA PARTICIPATION (shin)**

5 points par club pour une participation à un événement inscrit au calendrier du Cher.

5 points pour l'implication de l'Enseignant du club sur les Animations Poussins / Benjamins.

2 points par participation par Arbitres et/ou Commissaires sur les Animations Sportives inscrites au calendrier.

### **DÉVELOPPEMENT (gi)**

10 points pour l'organisation d'un événement incluant tous les autres clubs du département.

1 point par licencié supplémentaire au 31 août.

### **FORMATION (tai)**

10 points pour la formation d'un CQP ou BPJEPS.

5 points pour la formation d'un Animateur Suppléant.

2 points pour la formation d'un Assistant Club.